



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/52/199  
2 mars 1998

---

Cinquante-deuxième session  
Point 98, c, de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/52/629/Add.3)]

#### **52/199. Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 50/115 du 20 décembre 1995 et 51/184 du 16 décembre 1996 ainsi que ses autres résolutions relatives à la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures,

*Notant avec satisfaction* que la plupart des États et une organisation d'intégration économique régionale ont ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>1</sup> ou y ont adhéré,

*Remerciant vivement* le Gouvernement japonais d'avoir accueilli la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

*Attendant avec intérêt* les résultats des travaux que la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires continuent de consacrer aux changements climatiques,

*Prenant acte* de la déclaration que le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a établie sur les résultats de la réunion de la Conférence des Parties, comme elle l'y avait invité au paragraphe 6 de sa résolution 51/184,

*Notant avec regret* que le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 50/115 et 51/184 n'a pas été présenté à temps,

1. *Se félicite* de la convocation de la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Kyoto (Japon) du 1<sup>er</sup> au 10 décembre 1997;

---

<sup>1</sup> A/AC.237/18 (Partie II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.

2. *Invite* tous les États à s'efforcer de faire aboutir le processus découlant du Mandat de Berlin<sup>2</sup>;

3. *Note* le réexamen en cours des dispositions administratives relatives aux questions de personnel et aux questions financières qui ont été mises en place dans le contexte de l'arrangement transitoire concernant l'appui administratif au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour l'exercice biennal 1996-1997<sup>3</sup>, et les dispositions prises pour assurer des services de conférence à la Conférence des Parties à la Convention et à ses organes subsidiaires pendant l'exercice biennal 1996-1997<sup>4</sup>, comme il est demandé au paragraphe 10 de sa résolution 50/115 et au paragraphe 3 de sa résolution 51/184;

4. *Décide* de maintenir les dispositions relatives aux questions de personnel et aux questions financières qui ont été mises en place en ce qui concerne l'appui administratif au secrétariat de la Convention pour l'exercice biennal 1998-1999<sup>5</sup>, compte tenu de l'examen du fonctionnement des liens institutionnels qu'elle a demandé dans sa résolution 50/115, puis de nouveau dans sa résolution 51/184;

5. *Décide également* d'inscrire au calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 1998-1999 les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, nécessitant des services de conférence pendant huit semaines, qui sont envisagées pour cet exercice biennal<sup>6</sup>;

6. *Invite* le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à lui présenter un rapport à sa cinquante-troisième session et à l'issue de la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question subsidiaire intitulée «Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures».

*77<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1997*

---

<sup>2</sup> FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 1/CP.1.

<sup>3</sup> A/51/484, par. 14 à 18.

<sup>4</sup> Ibid., par. 9.

<sup>5</sup> A/52/667, par. 4 à 8.

<sup>6</sup> Ibid., par. 10.